

LA CONSTITUTION DE LA MÉMOIRE HISTORIQUE DE L'INSTITUT AUJOURD'HUI

Première partie Ce qui a été fait pour conserver la mémoire historique de l'Institut

*Henri Bédel fsc
District de France*

RÉSUMÉ

Le Frère Henri Bédel, historien, propose trois articles sur la constitution de la mémoire historique de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes qu'il a développée en cinq volumes dans la collection Études Lasalliennes (5, 6, 9, 11 et 12). Il offre ici un cadre méthodologique fondamental et une synthèse où il couvre les événements clés afin d'inviter le lecteur à en faire une étude approfondie. La bibliographie est indiquée au long de l'article.

Mots-clés : mémoire lasallienne, Institut des Frères des Écoles Chrétiennes, Supérieur général, Études Lasalliennes.

INTRODUCTION

Il m'est demandé de rédiger un texte sur 'La constitution de la mémoire historique de l'Institut, aujourd'hui.' Deux choses apparaissent clairement:

- (1) Il s'agit déjà de la 'Mémoire historique de l'Institut'. Cela concerne donc l'enracinement de l'Institut dans le passé que l'on s'est efforcé et que l'on s'efforce de restituer selon la méthode historique, c'est-à-dire, du moins jusqu'ici, surtout à partir de documents écrits. Une première partie du présent texte sera consacrée à faire une sorte de bilan rapide de ce qui a été réalisé dans ce domaine. Comme moi-même j'ai effectué un travail de ce genre, je m'appuierai ensuite sur cet exemple pour montrer ce qui l'a guidé et faire ressortir ce que l'on peut en attendre ainsi que ses limites.
- (2) En second lieu, il y a la précision : 'Aujourd'hui'. Au moment où nous sommes, il paraît que deux aspects sont à envisager. Le premier se rapporte à la conservation de ce qui a été fait dans l'Institut, pour garder cette 'mémoire'. Il y a donc une sorte de bilan à établir à ce sujet. Il y a aussi à s'interroger sur les moyens d'assurer la conservation matérielle de ce qui se rapporte ainsi au passé. La question se pose avec d'autant plus d'acuité dans les pays où les Frères, après avoir été présents plus ou moins longtemps, en disparaissent progressivement. Et, également, du

fait que de nouveaux moyens de conservation se présentent il faut se préoccuper d'en assurer la pérennité. Le second aspect concerne la continuation de ce qui a permis, jusqu'ici, de transmettre 'la mémoire historique de l'Institut'. Le Conseil International des Études Lasalliennes (CIEL) a prévu la façon d'assurer la poursuite de ce que j'ai entrepris moi-même et qui s'arrête à 1946. Maintenant, il s'agit réaliser ce qui a été ainsi envisagé. D'autres orientations peuvent être également données et suivies.

1 – CE QUI A ÉTÉ FAIT POUR CONSERVER LA MÉMOIRE HISTORIQUE DE L'INSTITUT

Avant d'entrer dans le détail, il paraît utile, afin de ne pas avoir à y revenir, de rappeler les moyens généraux que l'on possède pour accéder à cette 'Mémoire'.

Il y a d'abord, dans le cadre-même de l'Institut, l'accès à divers fonds d'archives. Le principal est celui qui se trouve à la Maison Généralice de Rome et que l'on continuera à désigner sous la dénomination française de : Archives de la Maison Généralice (AMG). Dans les différentes subdivisions administratives de l'Institut, à travers le monde, on a aussi ce que l'on désigne : Archives de District (AD) ou même celles d'unités plus petites, à commencer par les Communautés locales. Actuellement, des centres d'archives regroupant les fonds d'un ensemble de Districts, actuels ou anciens, ont été créés. Tels est le cas, aux États-Unis, en France, pour l'Europe centrale et, sans doute dans d'autres pays. Ces centres d'archives peuvent aussi conserver des productions imprimées de l'Institut, anciennes ou récentes. Il peut s'agir de livres publiés par l'Institut ou des membres de celui-ci; de publications destinées aux Frères, comme circulaires, notices nécrologiques, bulletins divers, ou encore s'adressant à un public plus large. [Dans ce domaine il importe de s'attacher à conserver des séries complètes, ce qui s'avère être, souvent, un véritable exploit !]. Ces livres et publications peuvent aussi être conservés dans des centres spécialisés, comme en Espagne me semble-t-il, et de façon sûre, à Turin pour l'Italie.

Dans les archives propres à l'Institut, on trouve aussi des *Historiques* établis parfois pour l'ensemble d'un District ou même d'un secteur de l'Institut, comme pour ce qui est de celui du Frère Lémandus concernant le Midi de la France. Le plus souvent, ces *Historiques* ont été tenus par les Communautés, ainsi que l'avait prescrit les Frères Supérieurs Irlide, en 1881. Par la suite, il a été demandé aux Communautés d'établir un *Supplément à l'Historique* annuel qui devait être envoyé à la Maison-Mère. On les trouve aux AMG.

Cependant, en raison surtout de l'activité scolaire des Frères, des éléments se rapportant à eux et à leurs institutions peuvent se trouver dans des Archives ecclésiastiques et plus encore dans celles de différentes instances ou collectivités publiques. Ainsi, en France on peut avoir recours aux Archives Nationales (AN) de Paris, aux Archives Départementales (AD) ou aux Archives Municipales (AM).

Des Historiens ont déjà eu recours abondamment aux différents fonds d'archives et dépôts de livres qui viennent d'être mentionnés. Tel est le cas, en particulier pour ceux qui ont écrit des Histoires Générales de l'Institut comme celle rédigée en français par Georges Rigault ou celle écrite en anglais par Frère Clair-Stanislas (W. Battersby). Je m'y suis essayé également ainsi que cela sera présenté ultérieurement. A ce type d'ouvrages, il faut ajouter celui du Frère Pedro Gil publié dans le n°4 de la série Études Lasalliennes et qui, sur une trame historique, propose une réflexion approfondie sur ce qui nous retient ici. Il y a aussi les Histoires de l'Institut établies dans différents pays et qui se sont progressivement multipliées depuis quelques années. [Ces productions sont de genres assez divers, mais les principaux centres d'archives ou dépôts de livres devraient conserver un exemplaire du plus

grand nombre possible de celles-ci]. Il y a, bien sûr, les livres publiés localement pour rappeler le passé d'une maison de l'Institut, mais là on est à une autre échelle. A ces travaux historiques on pourrait ajouter, par exemple, les études de même nature qui sont parues dans le *Bulletin des Écoles Chrétiennes* (BEC), du moins dans la première série des numéros de cette parution.

Ce long préambule a paru nécessaire pour éviter d'avoir à revenir sur ces différents aspects pour chacune des grandes étapes que l'on peut retenir dans l'élaboration et la transmission de la 'Mémoire historique de l'Institut'. Après ce que l'on appellera le 'temps des origines', on distinguera trois parties correspondant à un siècle différent; un événement majeur, pour l'Institut, s'étant produit à proximité du passage d'un de ces siècles à un autre, marque la séparation entre eux.

[Placées de la même façon entre crochets, des précisions, explications, réflexions seront données en cours de texte. Des références aux volumes ayant pour titre : *Introduction à l'Histoire de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes*, et publiés dans la série des Études Lasalliennes, seront données sous la forme suivante : EL 5; EL 6; EL 9; EL11; EL 12].

1-1 Temps des origines

Dans ce 'temps des origines' on englobe ce qui concerne l'établissement, par Jean-Baptiste de La Salle, de la 'Société des Écoles chrétiennes' - plutôt appelée par la suite : 'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes.'- et les années où les Frères qui assumaient désormais la conduite de leur Institut ont obtenu la reconnaissance de celui-ci par les autorités publiques et par le Saint-Siège.

Pour les Frères qui ont vécu au temps de leur Fondateur – dans le sens actuel donné à ce mot – ce que celui-ci a écrit à leur intention a contribué pour beaucoup à la formation d'un esprit commun qui est devenu le premier élément de la 'mémoire historique' qui a commencé à se former chez les Frères après la mort de leur 'Cher Père', comme ils l'appelaient affectueusement. Ces écrits comprenaient la correspondance que les membres de l'Institut devaient échanger de façon régulière avec celui qui a été longtemps leur Supérieur. Globalement, cette correspondance a dû être abondante. Il n'en reste plus que quelques éléments que l'on trouve dans les *Œuvres Complètes* regroupant les écrits de saint J-B. de La Salle, aux pages 509 à 594.

D'autres écrits ont pris la forme des livres que J-B. de La Salle a publiés lui-même à l'intention des Frères; qu'il s'agisse d'ouvrages 'pédagogiques et scolaires' dont notamment, la *Conduite des Écoles Chrétiennes* ou des deux ouvrages, appelés 'spirituels', que sont le *Recueil des Petits Traités* ou le livre des *Règles*. Pour les Frères qui ont survécu à leur Fondateur comme pour ceux qui sont entrés ensuite dans l'Institut, à ces ouvrages s'en sont ajoutés d'autres considérés comme étant de J.B.de La Salle et qui ont été publiés dans les années 1730. En effet, si on n'y trouve pas toujours la lettre de ce qu'il a voulu exprimer, on en a la substance. [L'édition princeps des livres dont il vient d'être question a été reproduite dans la série des Cahiers Lasalliens; une présentation en a été faite dans une série de fascicules édités au Canada par le Frère Raymond Brisebois. Ces ouvrages se trouvent aussi dans les *Œuvres Complètes*].

À partir des Frères qui étaient présents dans l'Institut dans les années 1730 et donc, pour nous aussi, la 'mémoire historique' qui a été gardée de la 'période des origines' tient pour beaucoup à ce qu'ont rédigé les premiers biographes de Monsieur de La Salle : Frère Bernard, un des premiers disciples du Fondateur; Dom François-Élie Maillefer, Chanoine Régulier, neveu de J-B. De La Salle; le Chanoine J.B. Blain qui a exercé différentes fonctions auprès des Frères, à Rouen. A dire vrai, les Frères n'ont

guère eu connaissance des textes écrits par les deux premiers; la préférence, dans l'Institut, ayant été donnée aux deux tomes de l'ouvrage du Chanoine Blain : *La Vie de Monsieur Jean-Baptiste de La Salle, Instituteur des Frères des Écoles Chrétiennes*, publié à Rouen 1733. (cf. EL 5, pp.15-16). 4

Les biographies écrites au XVIIIe siècle se sont souvent inspirées de ce dernier ouvrage. De même, au XIXe siècle, Frère Lucard en a repris des éléments dans le premier tome de ses *Annales de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes*. Ce n'est guère que vers la fin du XIXe siècle, qu'à l'occasion de la Béatification du Fondateur de l'Institut, Armand Ravelet a écrit une biographie selon la méthode historique. A sa suite, d'autres auteurs ont fait de même, en diverses langues. Plus récemment, les recherches faites par Frère Louis-Marie Aroz sur Jean-Baptiste de La Salle et sa famille ont renouvelé la connaissance que l'on en avait jusque-là. Quelques historiens ont pu mettre à profit les résultats de ces recherches qui ont été publiés dans divers Cahiers Lasalliens.

C'est ainsi qu'à partir des écrits des premiers biographes et de différents éléments complémentaires recueillis par ailleurs, on peut revenir sur deux temps principaux des Origines de l'Institut.

1-1-1 Formation de l'Institut

A cet égard, dans la 'Mémoire historique' de l'Institut on aime rappeler comment le Chanoine Jean-Baptiste de La Salle qui ne se destinait pas du tout à cela, en est venu à s'occuper d'écoles pour les garçons pauvres de Reims, puis à s'intéresser aux maîtres de celles-ci. Au point qu'après avoir réuni ceux-ci dans une communauté de 'Frères', il en est venu à former avec eux une 'Société' ressemblant à celles qu'actuellement, dans l'Église, on désigne sous le nom de 'Sociétés de vie apostolique' – à la différence près que dans l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes ainsi constitué, il n'y avait pas de prêtres, à l'exception temporaire de celui que les Frères tenaient à garder comme Supérieur.

Dans les dernières années du XVIIe siècle et les toutes premières du XVIIIe, cette Société a crû progressivement – ce dont témoigne le CL 3 – Et, comme elle avait été formée en vue de tenir des 'écoles gratuites', il s'en est répandu une vingtaine dans la partie Nord et dans le Sud-est de la France. Deux Frères ont même été envoyés à Rome, en 1702. Un seul est resté, et à force de constance, il a obtenu 'un emploi stable comme titulaire d'une école du Pape' (EL 5, p. 136) [voir aussi, du Frère Rodolfo Meoli *La prima scuola lasalliana a Roma*].

1-1-2 Prise en charge de l'Institut par les Frères

Malgré son désir de confier la conduite de l'Institut à un Frère, J-B. de La Salle a dû continuer à exercer sa charge de Supérieur plus longtemps qu'il ne l'aurait voulu. Cependant dans les années 1712-1714, en raison des difficultés rencontrées, il s'est éloigné en se rendant dans le Midi de la France. L'étape bénéfique faite à Grenoble et sur la colline de Parménie (voir CL 57), jointe à l'appel que lui adressaient les Frères de Paris et de ses environs, l'amenait à reprendre sa place dans l'Institut, jusqu'à son remplacement, en 1717, par le Frère Barthélemy (Joseph Truffet). Il ne se désintéressait pas de l'Institut, mais désormais celui-ci était entre les mains des Frères.

Frère Barthélemy étant décédé, il était remplacé par le Frère Timothée (Guillaume Samson-Bazin). Celui-ci se préoccupait d'obtenir la reconnaissance de l'Institut par les autorités du Royaume et par le Saint-Siège. Les démarches faites auprès des premières aboutissaient, en 1724, à l'obtention de *Lettres Patentes* qui étaient 'enregistrées' par le Parlement de Rouen. Celles effectuées à Rome visaient à

obtenir une *Bulle d'Approbation*. Elles aboutissaient en 1725. [L'étude de cette question faite par le Frère Maurice-Auguste (Alphonse Hermans) fait l'objet du CL 11]. Il reste cependant qu'au cours de ces démarches ceux qui les menaient avaient contraints d'accepter que, désormais, les Frères prononceraient les trois vœux de religion traditionnels, ce qui introduisait l'Institut parmi ceux que l'on désigne actuellement par 'Instituts de vie consacrée'. D'autre part, le vœu d'association était remplacé par un vœu d'enseigner gratuitement les pauvres dont l'interprétation ne serait pas sans causer des difficultés par la suite. Les Frères modifiaient leurs Règles et la formule de leurs vœux pour les conformer à la Bulle, en 1726.

1-2 XVIIIe siècle

Sous ce titre on comprendra, ici, le temps qui s'est écoulé entre 1726 et l'année 1804 qui, pour l'Institut peut être considérée comme marquant la fin des conséquences qu'a entraînées pour lui, l'événement majeur de la Révolution française.

Pour ce qui est de la façon dont les Frères de cette période se sont appropriés la 'mémoire historique' de l'Institut, on peut dire qu'il n'y a pas eu de différence avec celle dont les Frères présents dans le premier quart de ce siècle l'ont fait. Les uns comme les autres continuaient à trouver dans les écrits du Fondateur de l'Institut, la même source d'inspiration. Dans les volumes du Chanoine Blain, ils découvraient l'œuvre du Fondateur de l'Institut. Mais, peut-être davantage soucieux de trouver en celui-ci un modèle à imiter, ils étaient plutôt attentifs au second tome de Blain mettant en valeur les Vertus de Monsieur de La Salle.

Quant à la connaissance que nous-mêmes pouvons avoir de cette période, ce qui mérite d'être souligné, c'est que des documents concernant l'Institut qui auraient pu disparaître ou au moins être dispersés, au moment de la Révolution française, ont été conservés grâce à une initiative du Supérieur Général se trouvant à la tête de l'Institut, dans les débuts de cet événement; initiative sur laquelle on reviendra ultérieurement. Il y a lieu de relever aussi que pour la période considérée actuellement, on dispose d'un second tome des *Annales de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes*, écrit au XIXe siècle par le Frère Lucard. Son intérêt vient d'une plus grande proximité avec les faits; en revanche, on doit regretter parfois un certain manque de fiabilité. Ces remarques étant faites, on peut indiquer, à grands traits, ce qui paraît mériter de retenir l'attention dans les deux temps principaux auxquels on peut ramener la période examinée ici.

1-2-1 Cours du XVIIIe siècle

La continuité avec le temps précédent signalée ci-avant était d'autant mieux assurée que le Supérieur Général de l'Institut qui avait été élu en 1720, restait le même jusqu'en 1751. Sous sa conduite avisée, une soixantaine de 'maisons - communauté et école(s) en dépendant - étaient ouvertes par les Frères, à travers la France, à l'exception d'une zone entre de N-O. Et le S-O. Du pays. Dans les dernières années de son Supériorat, le Frère Timothée rencontrait quelques problèmes. Au Chapitre Général de 1751, il demandait à être déchargé de sa fonction, ce qui lui était accordé. Il décédait quelques mois après.

Dans un second temps que l'on peut faire aller jusqu'en 1777, l'Institut s'est heurté à différentes oppositions venant notamment des Jansénistes, des tenants de la Philosophie des 'Lumières' ou même de certaines autorités ecclésiastiques dont l'Archevêque de Rouen. Durant ce temps, Frère Claude (Pierre Nivet, âgé de 61 ans), avait été choisi comme Supérieur. Son successeur, élu en 1767, Frère

Florence (Jean Boubel), né en 1725, était nettement plus jeune. Pourtant, estimant ne pas être à la hauteur de sa tâche, au Chapitre Général de 1777 il donnait sa démission qui était acceptée. Sous ces Supérieurs, un ralentissement voulu de la création de nouvelles œuvres s'était produit.

Un troisième temps s'ouvrait avec l'élection comme Supérieur Général du Frère Agathon (Joseph Gonlieu, né en 1731). Celui-ci donnait une nouvelle impulsion à l'Institut. Ce Frère s'adressait volontiers aux Frères sous forme de circulaires dont le texte a été conservé. Trois portent la mention de *Lettre instructive du Frère Agathon, Supérieur Général des Frères des Écoles Chrétiennes, adressées à tous les Frères*. Parmi celles-ci se trouve celle où il développe les *Douze Vertus d'un Bon Maître* que J.B. de La Salle avait seulement énumérées dans le *Recueil des Petits Traités*. Tout cela n'était pas étranger au fait que le Frère Agathon se trouvait à la tête d'un Institut en pleine vigueur, même si un de ses Assistants, Frère Paschal, dénonçait dans un 'Mémoire', qu'un trop grand de Frères jeunes quittait l'Institut. Comme il en voyait le remède dans une meilleure formation, il en esquissait les grandes lignes (voir El 6, p.121s.).

1-2-2 Temps de la Révolution française

Au temps de la Révolution française, en raison de la tournure prise par les événements, la 'Mémoire Historique' de l'Institut aurait pu s'éteindre. Sans concevoir les choses de cette façon, bien sûr, le Frère Agathon, lorsqu'il a perçu qu'une menace pesait sur l'Institut, s'est efforcé de la détourner en adressant, dès 1789, une série d'opuscules aux membres de l'Assemblée Constituante issue des États Généraux. Il y mettait en évidence l'importance des vœux prononcés par les Frères pour assurer la cohésion de l'Institut; il insistait aussi sur le rôle social joué par les Frères. [Ces opuscules sont conservés aux AMG].

Lorsque l'Assemblée, en 1790, a supprimé les Ordres monastiques, les 'Congrégations séculières' - appelées ainsi parce que leurs membres étaient affectés à l'enseignement ou au soin des malades - l'Institut des Frères qui en faisait partie a été épargné. Mais, par contre, la même année, l'Assemblée voulant réorganiser l'Église de France adoptait ce que l'on a appelé la 'Constitution civile du clergé'. Quand il était demandé aux personnes exerçant une fonction publique de l'accepter - en même temps que l'ensemble de la Constitution nouvelle - en prêtant un serment, les Frères enseignant dans les écoles primaires se voyaient astreints à prêter ce serment. Frère Agathon ayant fait connaître aux Frères le caractère schismatique de ladite Constitution du clergé, les Frères appelés à prêter le serment exigé - y compris certains ne se trouvant pas dans les écoles - ont refusé de céder à cette exigence, pour le plus grand nombre. Il en résultait que ceux qui étaient dans les écoles perdaient leur place. L'Institut ne pouvant prendre en charge tous ces Frères, certains s'éloignaient, dès ce moment, avec l'accord des Supérieurs. C'est ainsi que Frère Vivien (François-René Gaudenne) se voyait confier par le Frère Supérieur une malle contenant des souvenirs du Fondateur de l'Institut et divers documents dont des registres importants. Ce Frère, devenu Secrétaire dans la Gendarmerie, conservait ce dépôt jusqu'à ce qu'il le rende, en réintégrant l'Institut, après la Révolution. Les mesures d'ostracisme prises à l'encontre des 'insermentés' devaient entraîner la mort de 7 Frères : Frère Salomon, massacré à la prison des Carmes le 2 septembre 1792, Frère Moniteur, guillotiné à Rennes, en 1794. Frères Pierre-Christophe arrêté en Moselle, Léon et Roger l'ayant été à Moulins et Uldaric, à Nancy, qui, après gagné Rochefort à pied et y avoir été entassés dans des bateaux incapables d'appareiller, étaient morts dans des conditions épouvantables (cf. EL 6, p.199s).

Une loi du 18 août 1792 supprimait les 'Congrégations séculières' dont, nommément celle des Frères des Écoles Chrétiennes, obligeant ainsi tous ses membres à se disperser. Des renseignements puisés à

diverses sources et se trouvant aux AMG ou encore, laissés à leur mort par d'anciens membres de l'Institut rentrés à nouveau dans celui-ci, permettent de savoir ce que sont devenus un certain nombre de Frères. C'est ainsi que l'on apprend que le Frère Agathon a été mis en prison en 1793 et qu'il n'a échappé à la mort que par suite de l'apaisement de la Terreur causé par la chute de Robespierre [pour la chronologie on ne tient pas compte, ici, du 'Calendrier révolutionnaire' établi alors]. Frère Agathon a vécu ensuite à Tours, avec quelques anciens Frères. De son côté, l'ancien Supérieur Général, Frère Florence, a été incarcéré en Avignon ainsi que le Frère Maurille avec lequel il vivait.

Cependant, durant ce temps, la continuité de l'Institut était assurée par des Frères se trouvant déjà en Italie et d'autres qui les y avaient rejoints à Rome et à Ferrare, ainsi qu'à Estavayer - rive du Sud du Lac de Neuchâtel, en Suisse. Ces Frères ne sachant ce que leur Supérieur était devenu, le Pape Pie VI désignait, en 1795, le Frère Frumence (J.B. Herbet), alors Directeur d'une des maisons de Rome, comme Vicaire Général de l'Institut. Dans un moment d'accalmie de la persécution, en France, Frère Agathon écrivait au Frère Frumence, Si dans cette lettre il marquait sa déférence envers celui que le Pape avait désigné comme Vicaire Général, le Frère Supérieur en titre se disait disposé à reprendre ses fonctions dès que cela serait possible. Mais, en France, l'accalmie était de courte durée et, comme on le sait maintenant, Frère Agathon décédait le 17 septembre 1798 (cf. EL 6, p. 213 s.)

On peut estimer qu'après la prise de pouvoir de Napoléon Bonaparte, en 1799, le mouvement révolutionnaire était terminé en France. Dans le cadre de la réorganisation de l'enseignement élémentaire entreprise par celui qui portait le titre de Premier Consul, d'anciens membres de l'Institut se regroupaient, surtout après 1802, pour reprendre ou prendre en charge des écoles. Une demande en vue de recevoir l'autorisation officielle de se rassembler ayant été présentée à Bonaparte au nom du plus important de ces groupes formé à Lyon, le Premier Consul portait sur cette demande la mention 'approuvé', le 2 décembre 1803. Le Préfet du Rhône, avisé de cette réponse, en novembre 1804, en faisait part aux Frères quelques jours avant que, venant de Rome, le Frère Vicaire Général les rejoigne à Lyon.

1-3 XIXe siècle.

Pour ce siècle, si en ce qui concerne l'Institut, on retient ici comme début, la date de 1804, pour le terminer, on s'en tiendra à sa fin normale. D'autre part, en ce qui concerne cette nouvelle période, les deux aspects présentés en préambule, pour celles qui précèdent, seront intégrés à chacune des trois subdivisions qui seront abordées successivement.

1-3-1 Restauration de l'Institut (1804-1838)

Lorsque la Révolution française a été terminée, la transmission de la 'Mémoire Historique' de l'Institut a reposé sur les Frères entrés dans celui-ci au cours du XVIIIe siècle et qui ont participé à sa restauration, parfois avant même l'arrivée du Frère Frumence à Lyon mais surtout à partir de celle-ci. Diverses sources trouvées aux AMG permettent d'évaluer que le nombre des Frères qui ont réintégré successivement l'Institut a été d'une centaine au total. A ce nombre il convient d'ajouter la vingtaine qui en a assuré la continuité en Italie et en Suisse, durant le temps de la Révolution (Cf. EL 9, p.57, 58).

Frère Frumence étant décédé en 1810, un Chapitre Général qui comprenait quasi exclusivement des Frères entrés dans l'Institut avant la Révolution, ayant pu se tenir, il élit comme Supérieur Général le Frère Gerbaud (Sébastien Thomas) qui avait contribué efficacement au rétablissement de l'Institut en

France. Le Chapitre Général marquait nettement, aussi, son intention de se placer dans la continuité de celui de 1787. Quand, en 1822, un nouveau Supérieur Général devait être désigné, le choix du Chapitre se portait, à nouveau, sur un membre de l'ancienne génération : Frère Guillaume de Jésus (François Marre), âgé de 74 ans. En 1792, il avait dû quitter le Pensionnat de Marseille pour avoir refusé de prêter le serment requis et il avait gagné Rome; il était rentré en France en 1813. Particulièrement affable, ce Frère se faisait, à son tour, le garant de la continuité de l'Institut par rapport à ce qu'il avait été avant la Révolution [Au regard de ce qui nous retient ici, on peut souligner l'intérêt particulier que présentent les 'minutes' de la correspondance des trois Supérieurs dont il vient d'être question et qui forment plusieurs cahiers conservés aux AMG. On peut y ajouter ceux sur lesquels Frère Guillaume de Jésus se plaisait à établir des listes, des états statistiques !].

Mais, par ailleurs, il faut reconnaître que l'un des mérites des Frères 'rescapés' de la Révolution a été d'associer, tout de suite, des jeunes à leur effort de restauration de l'Institut. Sans doute, Frère Jonas (J.B. Mairez) - arrêté en Belgique en 1798, il avait connu 27 prisons avant d'être libéré en 1800 - pouvait-il écrire au Frère Frumence, au sujet des novices qu'il formait à Langres : « ce sont les enfants de la Révolution, bien différents de ce que nous étions » (cité dans Rigault IV, p.174). En revanche, Frère Gerbaud reconnaissait dans une lettre de 1817, qu'il comptait « sur les élèves - novices - du Frère Émery - leur Directeur - et non sur les directeurs sortant de la bagarre de la Révolution » (cité dans Rigault IV, p.446). Effectivement, avec les anciens qui tenaient jusqu'au bout de leurs forces, ce sont ces jeunes qui ont permis à l'Institut de contribuer au relèvement de l'enseignement primaire en France en vue de quoi, celui qui était devenu l'Empereur Napoléon 1er a voulu associer les Frères au corps de maîtres créé surtout pour l'enseignement secondaire sous le nom de : 'Université impériale', par un décret du 17 mars 1808.

On peut dire que la transmission qui s'est faite des anciens vers les jeunes avait abouti lorsque, pour remplacer le Frère Guillaume de Jésus, a été élu le Frère Anacleto (Claude Louis Constantin, né en 1788) qui était entré dans l'Institut, à Lyon, en 1805. Le choix des capitulants s'expliquait par les qualités dont ce Frère avait témoigné à tous égards. Il convient de relever que ce nouveau Supérieur a introduit une certaine souplesse, par rapport à des positions défendues catégoriquement jusque-là. Ainsi en 1834, un 'Comité Général' convoqué en vue de réviser la *Conduite des Écoles* a accepté d'y introduire certains éléments de la méthode dite 'd'Enseignement Mutuel' alors que Frère Gerbaud appuyé par un Chapitre Général convoqué en 1816, s'était affronté au gouvernement de l'époque qui voulait imposer cette méthode aux Frères.

Pendant les mêmes années, les Frères se trouvant à Rome et Orvieto où un noviciat avait été ouvert en 1795, avaient connu, au temps de l'annexion des États Pontificaux à l'Empire napoléonien, des difficultés avec l'administration française. En revanche, lorsque la monarchie avait été rétablie en France, le roi Charles X ayant demandé que des Frères français s'établissent à Rome, l'arrivée en 1828, de ces Frères dépendant directement du Supérieur Général allait établir une dualité de Frères, à Rome et autres lieux, qui allait se poursuivre assez longtemps. Après le Congrès de Vienne qui rétablissait les États italiens, les Frères commençaient à gagner d'autres villes dans les États du Pape. Par ailleurs, le roi du Piémont, connaissant les Frères par la Savoie qui dépendait également de lui, en demandait pour la ville de Turin; les premiers qui y étaient envoyés commençaient, en 1830, une œuvre fructueuse qui allait s'étendre à d'autres villes.

Pendant la Révolution, des Frères français s'étaient réfugiés dans les provinces belges et s'y étaient fait connaître. Lorsque, en 1814-1815, le Congrès de Vienne avait rattaché ces provinces au royaume des Pays-Bas, les municipalités pouvant faire appel à des congrégations religieuses pour tenir leurs écoles primaires, plusieurs villes demandaient des Frères et en obtenaient. Tel était le cas à Namur (1818),

Liège (1819), Tournai (1821). Mais les tracasseries dont ils devenaient l'objet de la part des autorités néerlandaises, protestantes ou libérales, conduisaient les Frères, y compris les Belges entrés dans l'Institut, à se replier en France. Cependant, lorsque, en 1830, la Belgique prenait son indépendance et faisait de la liberté d'enseignement un de ses principes institutionnels, les Frères revenaient et l'Institut se développait dans le pays.

L'Ile Bourbon – de la Réunion – ayant été rendue à la France en 1815, les autorités gouvernementales demandaient des Frères pour y ouvrir des écoles. Six Frères y débarquaient en 1816, mais le véritable début de l'œuvre des Frères avait lieu en 1826. Une tentative semblable était faite à Cayenne, en Guyane française, en 1823. La lettre que le Frère Guillaume de Jésus a envoyée aux Frères qui y sont allés traçait 'un véritable programme d'apostolat missionnaire, mais elle restait sans écho, la tentative ayant échoué dès 1825. [Cette lettre est connue par la 'minute' que l'on en trouve aux AMG à la référence suivante : EE 272-1/22 let.38].

1-3-2 Temps du Frère Philippe

On peut dire que la mémoire du passage rapide du Frère Anaclet à la tête de l'Institut a été éclipsée par celle que l'on a gardée de son successeur dont le supériorat a duré près de 36 ans. En 1838, le Chapitre Général élisait comme Supérieur de l'Institut Frère Philippe (Mathieu Bransiet), alors âgé de 46 ans. Celui-ci, dans sa jeunesse, avait vu ses parents cacher des prêtres ayant refusé de prêter le serment constitutionnel. Il avait aussi bénéficié de l'enseignement d'un Frère qui avait dû s'éloigner de l'Institut à cause de la Révolution. Il était entré au noviciat de Lyon en 1809. Rapidement, il s'était fait remarquer par sa valeur là où il avait été envoyé.

Si on garde de ce Supérieur peu d'écrits autographes, aux AMG on trouve une abondante correspondance que, par l'intermédiaire d'un ou plusieurs secrétaires il a entretenue avec des membres de l'Institut, avec ceux qui s'adressaient à lui pour avoir des Frères ou diverses instances religieuses ou civiles, jusqu'à des membres du gouvernement - n'a-t-on pas dit que le Frère Philippe a été un ministre de l'Instruction Publique bis. Du Frère Philippe on garde aussi de nombreuses circulaires dont celle, destinées à retracer les grandes lignes de la vie des Frères décédés, parmi lesquelles il a systématisé la composition. Par ailleurs, ce Supérieur a rédigé ou fait rédiger plusieurs livres destinés, en particulier, à entretenir la piété des Frères, mais dont la faiblesse doctrinale participait à celle qui, de façon générale, a caractérisé cette époque.

Dans l'Institut on continue à entendre dire que le temps où le Frère Philippe a été à la tête de l'Institut a marqué 'l'apogée' de celui-ci. Si, on veut dire par là que le nombre des Frères a été le plus élevé, c'est faux - si, par deux fois, les Frères comptés à partir de la fin de leur noviciat ont été dans les 15 700, c'est en 1902-1903 et 1964-1965. En revanche, le temps du supériorat du Frère Philippe a été celui où l'Institut a connu sa plus forte et rapide croissance - en 1840, si le nombre des Frères était de quelque 2500, il atteignait les 11700 en 1875 (cf. EL 9, p. 146).

Par ailleurs, dans les mêmes années, l'Institut a gagné d'assez nombreux pays nouveaux. Il s'agissait de la Suisse - exactement Genève - en 1839; de la Turquie en 1841; des États-Unis en 1845; de l'Égypte en 1847; de l'Allemagne en 1850; de Singapour et la Malaisie en 1852; de l'Algérie en 1853; de l'Angleterre en 1855; de la Tunisie et Madagascar en 1856; de l'Autriche en 1857; de l'Île Maurice en 1858; des Indes en 1857; de la Birmanie en 1860; de l'Indochine française en 1865; de Ceylan en 1868. Les résultats obtenus étaient cependant inégaux. Si aux États-Unis où les Frères sont arrivés au moment où les évêques américains établissaient un réseau d'établissements scolaires pour les enfants

des nombreux immigrés catholiques, l'Institut s'est implanté solidement, en Angleterre il a eu du mal de trouver sa place. Ou encore dans les pays de mission où les Frères étaient généralement appelés par des missionnaires français, alors que, par exemple, ils réussissaient à bien s'implanter en Turquie et Égypte ou même dans la plupart des possessions anglaises du S-E. asiatique, aux Indes, ils abandonnaient assez rapidement quelques implantations aventureuses et même, un peu plus tard, la région plus favorable du Sud-Ouest du sous-continent.

Également, les œuvres des Frères se diversifiaient. Depuis que le Frère Guillaume de Jésus avait obtenu un avis favorable du Saint-Siège pour le rétablissement des pensionnats, il s'en était déjà créé quelques-uns, en France. Chacun des 'Districts' entre lesquels les 'maisons' de l'Institut étaient réparties, tendait à avoir au moins un pensionnat qui lui assure des ressources pour la formation des jeunes Frères. Sous le supérieurat du Frère Philippe, le nombre de ces Districts ayant augmenté par subdivision des anciens; celui des pensionnats faisait de même. Des Frères estiment même que ce Supérieur aurait favorisé ces créations au détriment des écoles gratuites. Ce n'est pas prouvé, mais il est vrai que, dans les pensionnats le *ratio* Frères/élèves était nettement supérieur à celui des écoles - avec, il est vrai, la présence d'assez nombreux Frères 'du temporel' ou déjà âgés. On peut signaler aussi le poids exagéré que certains des directeurs de ces établissements prenaient dans les Districts, surtout lorsqu'ils restaient longtemps en place. [Tout ceci demanderait à être affiné].

De façon plus exceptionnelle, des Frères se sont vu appelés à diriger des Écoles Normales destinées à former des maîtres pour l'enseignement primaire. Il s'en est trouvé, en France et en Belgique. Quelques-uns, au Piémont, ont été associés à la formation de tels maîtres.

Divers types d'établissements spécialisés ont aussi été confiés à des Frères. Dans quelques pays, et notamment en Europe centrale ou aux États-Unis, il en a été ainsi pour des Orphelinats. Des Frères prenaient en charge quelques écoles pour sourds-muets. Dans les domaines que l'on appellerait péri ou post scolaires, Frère Philippe a encouragé les Frères à organiser des 'œuvres de jeunesse' – appelées aussi 'patronages' - les dimanches après-midi, pour leurs élèves et jeunes anciens élèves. Pour prolonger leur action éducative au-delà de leurs classes, des Frères ont pris en charge des 'apprentis'. De façon plus importante, des 'classes pour adultes' fonctionnant le soir ont été organisées dans des villes ouvrières, en France, Piémont, Belgique, Canada. Des 'œuvres militaires' ont été créées aussi par des Frères dans diverses villes de France. Sous une partie du supérieurat du Frère Philippe, des groupes importants de Frères ont été chargés de l'encadrement des détenus, dans quelques prisons françaises. Indépendamment de cela qui était vraiment exceptionnel, des Frères ont continué à aller instruire et catéchiser des prisonniers, en France, Belgique, Piémont.

Mais tout ceci avait une contrepartie : malgré l'accroissement de l'Institut, le 'manque de personnel' était souvent invoqué par le Frère Supérieur pour refuser ou retarder la création de nouvelles 'maisons'. Pour faire face à des besoins urgents, des jeunes en formation se voyaient retirés du noviciat parfois bien avant la fin de sa durée théorique d'un an. Ceux qui, à l'issue de leur noviciat étaient acceptés dans l'Institut, étaient placés dans une communauté en vue de se former à leur 'emploi'. En fait, le plus souvent ils étaient chargés d'une 'petite classe', généralement très nombreuse. Un Frère avait mission de les guider, mais si celui-ci conduisait lui-même une classe, il n'était guère disponible pour exercer le rôle qui lui était confié. Après cette première année, ceux qui étaient admis à continuer dans l'Institut ne voyaient guère leur situation changer pendant les quelques années où ils pouvaient émettre des vœux temporaires - ceux-ci étant renouvelés jusqu'à la profession perpétuelle fixée alors à 28 ans. Toutes ces années d'attente ne pouvaient que favoriser le départ de l'Institut d'une part non négligeable de ces jeunes; sans compter le nombre relativement important de ceux qui décédaient prématurément. Au total, il fallait un nombre considérable d'entrées dans les noviciats pour compenser ces pertes, tout en

permettant à l'Institut de croître [Généralement on parle de trois entrées pour une profession perpétuelle. Mais, actuellement, on peut penser que l'on aurait le moyen de sortir de cette approximation.] 11

Quelles qu'aient été ses gloires et ses ombres, le 'Temps du Frère Philippe' s'est terminé dans l'épreuve qu'ont constituée la guerre franco-prussienne de 1870-71 et la révolte parisienne dite de la 'Commune'. Pendant la guerre, Frère Philippe a incité les Frères à aller relever les blessés dans les lieux de combat et à les soigner en organisant des infirmeries dans leurs établissements. Lors de la Commune, il a dû quitter lui-même Paris pour se soustraire à la menace d'incarcération par les révoltés que sa notoriété faisait peser sur lui. Par contre le Frère Assistant Exupérien et des scolastiques qui avaient tenté de sortir de Paris, se sont fait arrêter et emprisonner, mais ils n'ont pas subi le sort des 'otages' qui ont été fusillés.

Lors du Chapitre Général qui, en raison des événements, avait été reporté à 1873, Frère Philippe présentait sa démission; elle n'était pas acceptée. L'année suivante, il décédait. Le Chapitre appelé à lui choisir un successeur désignait le Frère Jean-Olympe (Joseph Paget), alors âgé de 61 ans. Mais celui-ci mourait en 1875. Comme l'a dit le Pape Pie IX, il « a été seulement montré à l'Institut ». La brièveté de ce supérieurat a conduit à le rattacher au 'Temps du Frère Philippe'.

1 3-3 Dernier quart du XIXe siècle (1875-1899)

Dans la 'Mémoire Historique' de l'Institut, il n'est pas sûr que l'on ait pris suffisamment conscience de la portée des mesures législatives qui ont affecté les Frères, surtout en France, où leur présence restait importante, durant la période abordée ici.

La date de 1875 convient bien pour marquer le début de cette période. Dans l'Institut, c'est l'année où Frère Irlide (Jean-Pierre Cazaneuve), âgé alors de 61 ans, a été désigné comme Supérieur Général. En France, c'est celle où ont été adoptées des lois constitutionnelles qui pouvaient permettre aussi bien le retour à la Monarchie que l'instauration de la République. A une voix de majorité, il était décidé, qu'à la tête de l'État serait placé un Président de la République. Dans les années qui suivaient, les Républicains obtenaient la majorité dans les deux assemblées législatives. Ils pouvaient appliquer leur programme qui comprenait, notamment, l'instauration d'un 'enseignement gratuit, laïque et obligatoire'. Déjà, en 1878, une directive du ministre de l'Instruction publique facilitait le remplacement, dans les écoles publiques, des membres d'une Congrégation religieuse par des maîtres 'laïcs' - au sens de non-religieux - ou encore 'laïques' - mot connotant la neutralité ou même de l'hostilité vis-à-vis de la religion. Une loi de 1882 'laïcisait' le contenu de l'enseignement en remplaçant l'enseignement de la religion par celui d'une simple morale.

En France déjà, les Frères n'enseignaient plus tous dans des écoles publiques, mais dès le moment où les menaces de 'laïcisation' de celles-ci s'étaient précisées, Frère Irlide avait rédigé plusieurs opuscules pour défendre le droit qui avait été reconnu aux Frères d'enseigner dans ce type d'écoles; il s'appuyait, d'ailleurs, sur l'autorisation que Bonaparte, en 1803, avait accordée aux Frères de se rassembler à Lyon, plutôt que sur le décret impérial de 1808. Quand la loi de 1882 a été adoptée, le même Frère Supérieur a convoqué un Chapitre Général. S'appuyant sur ce qu'avaient fait, dans une situation semblable, les Frères du Piémont dès 1856, et ceux du premier royaume de l'Italie unifiée à partir de 1865, Frère Irlide invitait les Frères à rester dans les écoles publiques où ils continuaient à être acceptés; il leur fallait, simplement, faire prier les élèves et enseigner le catéchisme dans un autre local que celui de la classe.

En 1886, une nouvelle loi 'laïcisait' le personnel des écoles publiques. Selon cette loi, les Frères devaient quitter celles où ils étaient encore dans un délai de cinq ans.

Souvent, les Frères exclus d'une école publique pouvaient continuer leur action éducative dans une 'école libre' créée à proximité. Mais, parfois, celle-ci manquant des ressources suffisantes devait avoir recours à la rétribution scolaire versée par les parents. Ainsi, au moment où l'enseignement public devenait gratuit les Frères pouvaient être contraints à demander l'autorisation de déroger à la gratuité dans leurs écoles. Ce fait qui s'imposait également dans bien des pays, avait aussi pour inconvénient de restreindre l'admission dans les écoles des Frères à une certaine catégorie d'élèves – celle des familles pouvant payer une rétribution, sauf exceptions toujours possibles. Ceci était en contradiction avec ce qu'avaient toujours voulu les Frères en appliquant le principe de gratuité à tous leurs élèves, c'est-à-dire: accepter tous ceux qui se présentaient.

Pour succéder au Frère Irlide, le Chapitre Général de 1884 élit le Frère Joseph (Joseph-Marie Josserand, né en 1823). La charge qui lui était confiée n'était peut-être pas celle qui convenait le mieux à ce grand éducateur, mais il s'en acquittait avec courage. Il avait d'abord à assumer les conséquences de la loi de 1886 en France. En 1889, quand une nouvelle loi y astreignait les jeunes Frères à trois années de service militaire, pour permettre à ces Frères de traverser cette épreuve en restant fidèles à leur vocation, Frère Joseph a mis en œuvre tous les moyens dont il disposait pour les y préparer et les soutenir durant ce temps. En 1895, il a eu à prendre position par rapport à l'imposition d'une nouvelle taxe fiscale aux Congrégations religieuses. Il a accepté finalement de s'y soumettre, ce qui, pour le moins, a été mal admis par les Supérieurs de Congrégations similaires.

Cependant, en 1888, le Frère Joseph a eu la satisfaction de voir aboutir la cause de béatification de Jean-Baptiste de La Salle. Le 19 février de cette année, avec quelque 200 Frères, il assistait à la glorification du nouveau Bienheureux. Mais les années avançant, l'état de santé du Frère Supérieur se dégradait. Malgré cela, en 1894, il présidait le Chapitre Général avec une « compétence reconnue de tous » (cité en EL 11, p.48). Par la suite, ses problèmes de santé s'étant aggravés, le Frère Joseph décédait le 1er janvier 1897.

Le Chapitre Général convoqué pour le 16 mars, désignait comme Supérieur Général le Frère Gabriel-Marie (Edmond Bruhnes). Sa rigueur de mathématicien ne le prédisposait pas aux demi-mesures. Ainsi, au cours du Chapitre, il approuvait la proposition de la commission des Écoles visant à revenir à une application plus stricte du principe de gratuité dans les écoles. Il retrouvait la même attitude lorsque, au Chapitre, était abordée ce qui a été appelé la 'Question du latin aux États-Unis'. Pour faire très court, il faut rappeler que les évêques américains ayant appelé les Frères à ouvrir des *Académies* – de niveau secondaire – et des Collèges Universitaires, ils avaient dû y introduire l'enseignement du latin, alors que cela était interdit par un Chapitre de la Règle. Cet état de fait évoqué à divers Chapitres Généraux avait fait l'objet d'une sorte d'accord tacite. Il n'en allait pas de même au Chapitre de 1897 où un 'arrêt' fixait « le délai nécessaire pour que tout enseignement du latin prenne prudemment et sûrement fin dans nos établissements où il s'est introduit » (cité dans EL 11, p.95). Le Frère Supérieur avec le concours de quelques Assistants s'employait à faire appliquer cette décision qui provoquait des réactions aux États-Unis. [Cette question est traitée par les Historiens de l'Institut pour les États-Unis; elle est présentée en EL 11, p.93s.]

Dans les mêmes années on assistait à une recrudescence de l'hostilité anticléricale ou même antireligieuse de certaines forces politiques, en France. Pour l'Institut cela s'exprimait notamment à propos de ce qui était appelé l'Affaire Flamidien. En 1899, un Frère était accusé d'avoir causé la mort

d'un élève, dans un établissement de Lille. En définitive, l'instruction avait été annulée et l'accusé disculpé. L'affaire n'en avait pas moins déchaîné les passions autour d'elle.

Pour être juste, il faut ajouter que, durant la période dont il vient d'être question, un effort avait été mené dans l'Institut pour amener les Frères à intensifier leur vie spirituelle. Cela avait pris surtout la forme de retraites menées suivant la méthode des 'Exercices Spirituels' de saint Ignace de Loyola. Le Frère Assistant Exupérien en avait été le principal promoteur. De son côté, le Frère Supérieur Joseph avait abouti à l'ouverture de ce qui, sous le nom de 'Second Noviciat', offrait à des Frères un temps de ressourcement de trois mois, au début. On peut voir un effet de l'effort ainsi poursuivi dans une diminution relative du nombre des Frères qui quittaient l'Institut chaque année. Au plan apostolique, le Frère Joseph, se faisant l'interprète du Pape auprès des Frères pour inviter ceux-ci à multiplier les 'œuvres de jeunesse' pour leurs élèves et jeunes anciens élèves. En vue d'assurer l'encadrement de ces 'œuvres', Frère Exupérien s'attachait de son côté à créer un groupe de jeunes gens animés par une intense vie chrétienne; celui-ci prenait naissance sous le nom de Société de Saint Labre. Avec des membres de ce groupe, Frère Hiéron lançait le premier syndicat chrétien en France, sous la dénomination de 'Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie'.

1- 4 XXe siècle

Dans cette partie on s'en tiendra intégralement à ce siècle. On débutera, en effet, à l'année 1900 et, en finale, on n'essaiera pas d'aller au-delà pour évoquer les premières années du XXIe siècle : celles-ci forment encore l'actualité. Pour traiter de ce siècle, assurément les documents ne manquent pas et, de plus en plus, ils sont même surabondants. Par contre, le terrain n'a guère été défriché encore, dans le cadre de l'Histoire générale de l'Institut. Au sujet de ce que l'on traitera sous le nom de 'Sécularisation' on dispose des trois premiers volumes de la série des Études Lasalliennes, dont le premier constitue la première édition d'un texte de Georges Rigault se rapportant aux années 1904-1914. Une partie du n° 11 de la même série couvre les années allant de 1900 à 1928. Il est continué par un n° 12 qui atteint l'année 1946 par laquelle se terminent les cinq volumes de *l'Initiation à l'Histoire de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes* publiée par la Maison Généralice des Frères, de Rome. Des Histoires de l'Institut dans divers pays abordent ce qui concerne ce siècle, jusqu'au moment où ils ont été publiés. Des souvenirs personnels viendront à l'occasion compléter ce qui n'aura pas été puisé ailleurs.

En 1900, le nouveau siècle commençait favorablement pour l'Institut des Frères. Le 24 mai, le pape Léon XIII canonisait celui que l'on pouvait appeler désormais, saint Jean-Baptiste de La Salle. De nombreux Frères et des pèlerins venus du monde entier entouraient le Frère Supérieur Gabriel-Marie. Le nouveau Saint a été célébré solennellement dans tous les pays où les Frères de l'Institut étaient présents. L'année était marquée également par les nombreuses récompenses que des établissements des Frères du monde entier ont obtenues à l'Exposition Universelle de Paris. On peut dire que l'œuvre éducative des Frères était ainsi reconnue universellement !

En 1901, le Frère Supérieur convoquait un Chapitre Général particulier, en vue de doter l'Institut d'un nouveau texte de Règle. La rédaction du texte relevait de la quadrature du siècle, car il s'agissait de rester le plus près possible du texte qui avait été revu par le Fondateur à la suite du Chapitre de 1716, alors que bien des articles de la Règle ainsi revue avaient déjà été modifiés, à commencer en 1726, et qu'un certain nombre d'usages avaient été abolis. L'intention du Frère Supérieur était que de cette nouvelle édition de la Règle résulte pour les Frères un nouvel élan de fidélité. Il est vrai que, sans que cela ait pu être prévu de façon sûre, ceux-ci - du moins en France - pouvaient s'attendre à connaître des moments difficiles.

1-4-1 Temps de la grande épreuve pour les Frères, en France (1900-1928)

La 'Mémoire Historique' de l'Institut retient, pour le début du XXe siècle, le bouleversement qui s'est produit pour celui-ci en France, à la suite d'une loi de 1904 qui, d'une façon générale, excluait les membres des Congrégations religieuses en tant que tels de toute forme d'enseignement dans le pays et qui concernait directement l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes dont elle prévoyait la suppression officielle. Des milliers de Frères se trouvaient directement touchés, et l'ensemble de l'Institut devait en subir des conséquences durables.

En France, le climat politique exécrationnel de la fin du XIXe siècle persistait dans les premières années du siècle suivant où, notamment, les détenteurs du pouvoir s'en prenaient aux Congrégations religieuses. Une loi de 1901, très favorable pour les Associations ordinaires se montrait particulièrement restrictive dans des articles concernant les Congrégations religieuses. L'application de ces articles à celles qui étaient considérées comme 'non autorisées' aboutissait, en 1903, à leur suppression. Celle des Frères des Écoles Chrétiennes étant 'reconnue' n'était pas concernée. En revanche une loi votée le 7 juillet 1904 prévoyait la fermeture des écoles confiées à l'Institut et la suppression officielle de celui-ci, dans un délai de dix ans. Les premiers décrets d'application de la loi paraissaient dans la seconde quinzaine de juillet. Dès ce moment, les 3/5 des établissements des Frères en France et Algérie faisaient l'objet d'une mesure de 'fermeture légale'. Des milliers de Frères se trouvaient sans emploi. Ceux qui avaient 60 ans et plus pouvaient rejoindre les maisons de retraite qui étaient maintenues, même si leurs locaux étaient confisqués par l'État. Des Frères, surtout parmi les jeunes, quittaient l'Institut. D'autres pouvaient aller dans des établissements non encore 'fermés'. Sinon deux solutions étaient possibles.

Des Frères pouvaient s'expatrier ou se préparer à le faire. C'est ainsi que, dès la première année, certains ont gagné divers pays où ils se sont intégrés à des Districts existants ou en voie de création. D'autres ont établi des pensionnats dans des pays voisins, à proximité des frontières avec la France; pour y recevoir de jeunes français. L'autre option conduisait des Frères à rester en France et à continuer à exercer leur mission éducative dans les établissements 'libres', en dissimulant leur caractère de religieux. L'usage a été de dire que ces Frères se 'sécularisaient' - sous entendu : fictivement. Le choix entre ces deux possibilités était personnel mais comme il s'effectuait en lien avec les Supérieurs - Assistants et Visiteurs - il était aussi affecté par la préférence marquée par ces Supérieurs; celle des uns allait nettement vers l'expatriation; celle d'autres - peu nombreux - penchait pour la sécularisation; certains admettaient les deux solutions.

La situation des Frères qui se 'sécularisaient' n'était pas sans présenter des risques : ils pouvaient être poursuivis pour 'délit de reconstitution de congrégation dissoute'. Il en est, en effet, qui ont subi des perquisitions de la police, quelques-uns ont été appelés à comparaître devant un tribunal, parfois ils ont été condamnés à verser une amende, le plus souvent ils ont été relaxés. En fait cela variait selon les lieux et surtout cela a évolué au long des dix ans prévus pour la mise en application de la loi : la rigueur relative des débuts s'est estompée progressivement. En définitive, le danger venait plutôt de l'intérieur. L'obligation de mener un genre de vie plus proche de celui des 'séculiers' conduisait un certain nombre de 'sécularisés' à l'adopter totalement, en rompant avec l'Institut. Si certains Supérieurs prenaient les moyens de rester discrètement en contact avec ceux qui s'étaient sécularisés, d'autres laissaient ceux-ci à eux-mêmes. La guerre qui éclatait en 1914 modifiait le cours des choses. Le décret de fermeture des 13 écoles des Frères encore ouvertes en France et des deux qui l'étaient en Algérie, qui était publié en juillet, était rapporté lors de la déclaration de guerre. Des Frères expatriés étant rentrés en France pour défendre leur patrie, la mise hors-la-loi dont les religieux avaient été victimes ne pouvait plus s'appliquer, ni durant la guerre, ni après. Même s'ils devaient garder l'habit civil, les Frères pouvaient

affirmer de plus en plus ouvertement leur caractère de religieux. Du côté de l'Institut, les 'sécularisés' qui n'étaient pas portés jusque-là dans les statistiques annuelles, y figuraient à nouveau à partir de la fin de la guerre, d'abord sous une mention particulière, puis ouvertement. 15

Il n'y a pas lieu de faire ici un développement semblable au sujet des 'expatriés'. Ce que l'on peut signaler, c'est que, grâce aux Frères français qui ont quitté leur pays en raison de la loi de 1904, l'Institut s'est établi dans une demi-douzaine de pays où il n'était pas encore présent. Parallèlement, des Frères d'autres nationalités, surtout des Irlandais, ont introduit l'Institut dans un nombre équivalent de nouveaux pays. ,

[À partir d'états nominatifs donnant la situation, en octobre 1915, des Frères présents dans l'Institut fin 1903, on peut savoir comment ceux-ci se répartissaient alors (cf. EL 11, p.137). À partir de ces listes, ne pourrait-on pas, au moins, déterminer quels ont été les Frères qui se sont expatriés et quel a été leur nombre, puisque ces Frères étant restés dans l'Institut, quel que soit le pays où ils sont allés, on devrait avoir leur fiche signalétique aux AMG ?].

1-4-2 Préparation, déroulement et suite immédiate de la Seconde Guerre Mondiale (1929-1945)

Pour ce qui concerne l'Institut, la fin des années dont il vient d'être question aurait pu se situer aussi bien en 1923 qu'en 1928. Au cours de chacune de ces années, un Chapitre Général a dû être réuni pour élire un nouveau Supérieur Général. A ce sujet, le fait assez exceptionnel qui mérite d'être relevé, c'est que le Frère Allais-Charles et le Frère Adrien qui ont été élus respectivement étaient frères et portaient donc le même nom de famille : Petiot. En fait, la date de 1928 a été retenue parce que dans l'Histoire générale, elle précède celle de la Grande Dépression économique qui a favorisé la montée des régimes totalitaires et préparé la Seconde Guerre Mondiale.

Naturellement, les Frères ont subi les conséquences de la dépression économique qui, à travers le monde, a causé une baisse de ressources dans de nombreuses familles, lesquelles éprouvaient de ce fait plus de difficultés à confier leurs enfants aux établissements des Frères s'il fallait y payer une scolarité ou une pension; les Frères en subissaient, naturellement, les répercussions. Mais ce qui, dans la 'Mémoire Historique' de l'Institut s'inscrit plus particulièrement, pour ce temps, c'est le fait que des Frères ont été l'objet d'une persécution dans divers pays, ce qui n'était d'ailleurs pas sans rapport avec la conjoncture internationale du moment.

Au Mexique, après un arrangement survenu en 1929 qui avait mis fin à la révolte des Cristeros provoquée par l'ostracisme du gouvernement envers les catholiques, une reprise de cette politique en 1934 menaçait en particulier les écoles catholiques. Les Frères craignant de ne pouvoir maintenir ce caractère dans les leurs, ils les fermaient et ouvraient des classes dans des maisons particulières, en les déplaçant pour déjouer la surveillance des autorités publiques. La pression diminuant à partir de 1940, mettait fin à ces précautions.

C'est surtout en Espagne que les Frères ont subi la persécution dont ont été l'objet les catholiques de ce pays, dans le cours du XXe siècle. Pour ce qui est des Frères, on peut en voir les prémices dans la loi qui, en 1933, interdisait aux religieux d'enseigner dans le pays et que les Frères tournaient en adoptant le costume civil; ou encore, dans l'épisode révolutionnaire qui éclatait dans les Asturies en 1934 et durant lequel les huit Frères de Turon ont été fusillés. Mais c'est surtout à partir de la victoire du *Frente popular* aux élections législatives de 1936 et du soulèvement d'une partie de l'armée contre le régime républicain que se déclenchait une guerre civile entre les deux camps se partageant le pays. Du

côté des Républicains, la violence prenait surtout pour cibles les membres du clergé ou des congrégations religieuses, ainsi que des laïcs catholiques. Des Frères étaient victimes de différentes façons de la persécution menée par les 'rouges'. On ne peut développer cela davantage, ici, mais au total, lorsqu'en avril 1939 l'affrontement se terminait, 157 Frères avaient été mis à mort durant celui-ci, ce qui, avec les Frères de Turon, donne un total de 165. À lui seul, le District de Barcelone a compté 97 victimes.

Pour ce qui est de l'Allemagne et de l'Autriche, diverses sources mettent en évidence l'hostilité du régime National Socialiste envers le Christianisme. Dans ces deux pays, les Frères ont eu à en souffrir, en Allemagne à partir de 1933 et surtout de 1936, et de 1938, en Autriche. Pour ce qui est de l'Allemagne, des rapports adressés aux Supérieurs par le Frère Kilian – remplaçant le Frère Visiteur Roderich obligé de rester à Knutwil, en Suisse – mettent en évidence que les Frères ont été l'objet d'une véritable persécution; cependant, comme un des rapports de 1936 le précisait : « D'après nos gouvernants, on ne veut pas faire de martyrs parmi les prêtres et religieux allemands. Par tous les moyens on cherche à les déshonorer » (AMG NB 111-1/10). C'est ainsi que les Frères étaient d'abord inquiétés à propos d'emprunts qu'ils auraient faits sans autorisation auprès de Districts d'autres pays; mais finalement aucun procès n'était intenté contre eux à ce sujet. Puis, deux Frères et d'anciens Frères étaient arrêtés pour actes d'immoralité avec des élèves. Un Frère était condamné à deux ans de prison – bien qu'il ait toujours déclaré avoir été accusé fausement - d'anciens Frères étaient condamnés aussi. Finalement, tous les Frères se voyaient interdire d'enseigner, sous le motif, comme l'indiquait Frère Kilian, « que les religieux étaient jugés incapables d'éduquer conformément à la doctrine nazie » (cité en EL 12, p.46). Ceux d'Autriche, après l'annexion de 1938, étaient également exclus de l'enseignement. Cela n'empêchait pas que des Frères des deux pays aient été appelés à participer à la guerre de 1939-45 et qu'une cinquantaine y ait été tués !

En Pologne, pendant la guerre, deux Frères ont été mis à mort par les Allemands, mais il n'est pas sûr que ce soit en raison de leur caractère de religieux. Par contre, c'est bien à cause de son action auprès des jeunes que le Frère Wojcieh (Piotr Frocha) a été envoyé en camp de concentration et qu'il y aurait connu la mort dans des conditions assez semblables à celles ayant entraîné celle du Père Kolbe.

Pendant les années 1929 à 1939, l'Institut dans son ensemble a connu d'abord une croissance qui a fait passer le nombre de Frères de quelque 13 000 à un peu plus de 14 000 en 1933, puis ce nombre a oscillé autour de ces 14 000. Dans ce nombre, celui des Frères présents en France se maintenait à environ 4 000. Ainsi, par rapport à celle qui existait jusqu'en 1904, la proportion de ces Frères par rapport à ceux qui se trouvaient dans d'autres pays était inversée. Pour la même dizaine d'années, ce qui était inquiétant pour l'avenir tenait au fait que le nombre des novices qui atteignait le chiffre de 1250 en 1930, baissait à celui de 850 en 1939, du fait, pour une part, de la situation des Frères en Espagne et en Europe centrale. Dans le même temps, l'Institut gagnait quelques pays chrétiens : Portugal, République Dominicaine, Costa Rica et d'autres non-chrétiens : Maroc français, Japon, Mandchoukouo – État satellite créé par les Japonais. Le zèle missionnaire du Frère Supérieur Junien-Victor (Auguste Détharré) le conduisait à demander à deux Frères anglais de se préparer en vue d'aller en Chine, mais la guerre mettait fin à ce projet.

La guerre commencée en 1939, dans ses différentes phases a touché les Frères dans de nombreux pays, à travers le monde. Des Frères ont été mobilisés, certains ont ensuite connu la condition de prisonniers durant plusieurs années. D'autres ont été engagés dans des actions de résistance qui ont valu à plusieurs de connaître les camps de concentration nazis. Ceux qui étaient originaires d'un pays en guerre avec celui dans lequel ils se trouvaient ont été placés en camps d'internement. Parmi ces Frères, il en est qui ont trouvé la mort du fait des conditions dans lesquelles ils se sont trouvés. Des Frères ont aussi été

victimes de bombardements... Aux Philippines, indépendamment de leur Directeur enlevé auparavant, 15 Frères ont été massacrés avec des civils, par des soldats japonais craignant, semble-t-il, la présence de membres de la guérilla parmi ces personnes. Des Frères grecs sont morts de faim. Au total on peut recenser quelque 150 victimes, mais il y en a certainement eu plus. Durant le conflit, des régions entières de l'Institut ont été coupées des Supérieurs qui s'étaient établis à Mauléon, dans le Sud de la France. De ce fait, elles avaient connu une certaine autonomie. À leur retour, des Frères qui s'étaient trouvés dans des situations particulières durant la guerre ont éprouvé quelques difficultés à se réadapter à un milieu parfois très fermé sur lui-même.

On pourrait penser que le Chapitre Général, réuni dès 1946 pour élire un successeur au Frère Junien-Victor, décédé en 1940, allait tenir compte des incidences de la guerre sur l'Institut. En fait, ce Chapitre a été orienté plutôt par deux choses. D'une part, une lettre du Saint-Siège précisant un certain nombre de modifications à apporter dans le fonctionnement de l'Institut, en particulier pour tenir compte de son caractère international de plus en plus marqué. D'autre part, le choix comme Supérieur Général du Frère Athanase-Émile (Louis Rittmann né en 1880) qui, par ses fréquentes interventions, a bloqué pratiquement toute avancée. Le Chapitre s'est déroulé de la façon la plus traditionnelle. Il a abouti plutôt à un retour à ce qui se faisait avant guerre, comme si celle-ci n'avait pas eu lieu. Il est allé jusqu'à adopter la décision totalement irréaliste de supprimer dans les écoles tenues par les Frères, « l'élément féminin » et de réduire autant que possible « l'élément civil ». Il y avait, en effet, déjà bien du temps qu'en de nombreuses écoles, on ne pouvait plus se passer de la collaboration de ceux et celles que l'on considérait alors comme des auxiliaires.

On doit reconnaître que l'impression laissée dans l'Institut par les dix années qui ont suivi le Chapitre de 1946 où d'abord le Frère Athanase-Émile, puis, jusqu'en 1956, le Frère Vicaire Général Denis ont été à la tête de l'Institut, n'a guère été différente de celle que l'on garde de ce Chapitre. Un fait des plus symboliques de ces années a été la publication, en 1947, de la Règle rédigée par une commission réunie à la suite du Chapitre de 1946. Par la volonté du Frère Supérieur, la nouvelle Règle avait fait l'objet d'une approbation intégrale de la part de la Congrégation des Religieux - donnant ainsi égale valeur à tout ce que le texte contenait. C'était assez dans l'esprit du temps, ainsi qu'en témoignait le livre d'un Père Rédemptoriste intitulé *Le Culte de la Règle* cité abondamment par le Frère Supérieur dans la circulaire présentant la nouvelle Règle. La lecture de ce livre était volontiers recommandée aux novices de même que celui du *Culte des Vœux* du même auteur.

Au Chapitre décennal de 1956 était élu, comme Supérieur Général, Frère Nicet-Joseph (Pierre Loubet) qui était alors Directeur du Second-Noviciat. S'il n'était peut-être pas porté personnellement au changement, ce Frère Supérieur apportait discrètement son appui à ceux qui préconisaient diverses modifications comme, par exemple, l'introduction de parties variables selon les temps liturgiques, dans les prières journalières; ou la réorganisation des études religieuses faites dans l'Institut. Mais ce qu'il y avait de plus caractéristique tenait à l'impulsion donnée à ce qui était alors appelé les Études Lasalliennes. De façon assez paradoxale, les capitulants demandaient qu'un nouveau texte de Règle soit préparé en vue d'être soumis au Chapitre qui se tiendrait en 1966. Dans les dix années qui suivaient, ce qui avait été décidé par le Chapitre était mis en application.

1-4-3 Temps incertains (1966-2000)

Les quelques changements apportés par le Chapitre de 1956 ne marquaient pas une rupture avec ce qui précédait. Il ne devait pas en aller de même avec le Chapitre qui commençait en 1966, à la suite de

Vatican II faut-il le rappeler. Pour ce qui est de la 'Mémoire Historique' de l'Institut, c'est de là qu'il faut dater le début d'une nouvelle phase dans le déroulement de l'Histoire de celui-ci.

Assurément pour décrire cette nouvelle phase on ne manque pas d'éléments; mais aucune synthèse n'en a encore été tentée. On doit en excepter, cependant, ce qu'en dit Frère Pedro Gil dans le Chapitre 9 de son ouvrage intitulé *Trois siècles d'identité lasallienne* pour la traduction française (p.321 à 334). Mais il est difficile de s'appuyer sur ces réflexions dans le présent texte qui se veut plutôt 'descriptif.' On se contentera donc de rappeler le souvenir d'événements vécus personnellement, non sans mentionner également divers documents jugés particulièrement significatifs. Parmi ces documents figurent en particulier les résultats d'une enquête à laquelle il avait été demandé aux Frères Visiteurs de répondre, sur la base des états statistiques de fin 1964, en vue de préparer le Chapitre Général de 1966. [À Rome, aux AMG on en trouve].

À ce Chapitre convoqué pour le 4 mai 1966, les participants ainsi que l'avaient fait les Pères du Concile, ont rapidement fait valoir qu'il leur revenait d'assurer la marche de l'Assemblée. Pour commencer, cependant, un certain nombre de sujets ont été abordés selon la méthode traditionnelle des Chapitres. Il s'agissait de questions relatives à la vie spirituelle des Frères. Les résultats plutôt décevants de cette partie du Chapitre ont abouti à ce qu'ils n'ont même pas été portés à la connaissance des Frères. D'autres sujets ont été traités dont, en premier, celui de l'accession éventuelle de membres de l'Institut au sacerdoce, comme un passage du Décret sur la Vie religieuse de Vatican II en avait ouvert la possibilité. On ne peut entrer dans le détail du débat qui s'est ouvert à ce sujet. Le résultat a été qu'à une large majorité, les capitulants ont rejeté une telle éventualité. Par ailleurs, le Frère Supérieur Général Nicet-Joseph ayant fait savoir qu'il donnerait sa démission au Chapitre Général, il se voyait pressé par la Congrégation des Religieux de le faire. Le Chapitre, après avoir pris le temps de revoir ce qui se rapportait au Gouvernement de l'Institut et ayant accepté la démission du Frère Supérieur, procédait à l'élection de son successeur. Placée sous la présidence du Secrétaire de la Congrégation des Religieux, envoyé à cet effet - ce que bien des présents, y voyant une mesure de défiance, n'appréciaient pas - la séance d'élection aboutissait à ce que, dès le premier tour, le Frère Charles Henry (Thomas-Joseph Buttimer), alors Assistant pour les États-Unis, était désigné comme Supérieur Général; pour la première fois il s'agissait d'un non-français.

Ainsi que cela avait été prévu au Chapitre de 1956, celui de 1966 devait adopter un nouveau texte de Règle. Entre ces deux Chapitres, un projet soumis aux Conseils de District n'avait suscité qu'une adhésion réservée. Mais lorsque le décret d'application du Décret sur la Vie religieuse de Vatican II avait prescrit à tous les Ordres et Congrégations de revoir leurs Règles pour les rendre plus conformes à l'Évangile et à l'esprit de leurs fondateurs ou fondatrices, dans l'Institut un nouveau projet avait été établi pour répondre à ces exigences. Il avait été adressé aux capitulants; cependant, il est apparu très rapidement à ceux-ci qu'ils ne pourraient mettre ce projet au point dans le temps dont ils disposaient en 1966. Lorsqu'il a été décidé que le Chapitre comprendrait une nouvelle session, un projet nouveau a été remis aux membres du chapitre pour qu'ils le soumettent à l'ensemble des Frères.

Comme le texte d'application du Décret *Perfectae Caritatis* demandait également que les Ordres et Congrégations réunissent un 'Chapitre Général spécial', l'Institut avait obtenu que la seconde session du Chapitre en cours en tienne lieu. Ouverte en septembre 1967, la nouvelle partie du Chapitre centrait ses travaux sur deux objets principaux : l'élaboration d'un texte présentant de façon synthétique les éléments constitutifs de la vocation du Frère, et l'établissement du nouveau texte de Règle par une commission qui recueillerait les propositions des autres commissions chargées d'étudier divers sujets. Après un peu moins de trois mois, le Chapitre adoptait, presque à l'unanimité, le texte qui était intitulé *Le Frère dans le monde d'aujourd'hui*. Il en allait de même pour le nouveau texte de la Règle qui

différait nettement de celui qui avait été maintenu jusque-là, en dépit de nombreuses et parfois fréquentes retouches. Une série de petits fascicules devait communiquer aux Frères ces deux textes ainsi que les résultats des travaux de diverses commissions. À leur retour, les capitulants s'appliquaient à diffuser et à présenter les résultats auxquels le Chapitre avait abouti. Mais ils s'apercevaient vite que, dans leur ensemble, les Frères n'avaient pas pu faire le cheminement qu'eux-mêmes avaient effectué pendant les deux fois près de trois mois de leur présence à Rome. Il en résultait que, si bien des Frères adhéraient à ce qui leur était proposé, d'autres restaient réticents et il en était qui estimaient qu'il aurait fallu faire autre chose.

Ce qui n'était pas prévu, c'est que le temps nécessaire à l'assimilation des résultats du Chapitre Général allait coïncider avec celui des remises en cause, en tous domaines, qui éclataient à travers le monde, en 1968. L'Institut n'y échappait pas. On peut en donner en exemple dans ce qui s'est passé lors d'une session d'un Chapitre pour la France - dont la tenue avait été rendue possible par une décision du Chapitre Général de 1966-67. Des Frères ayant pu se rassembler également dans le même lieu, lors de rencontres avec les membres du Chapitre proprement dit, ils portaient la contestation sur de nombreux aspects de ce qui avait été fait à Rome en 1966 et 1967. En particulier, la *Déclaration* - selon le raccourci utilisé - ayant invité les Frères de l'Institut à « revenir aux pauvres », les Frères en question estimaient que non seulement il fallait faire cela, mais qu'il fallait donner la priorité à ceux qui, dans le même texte étaient appelés « les plus pauvres » et pour cela aller vivre avec eux. Cette différence d'interprétation devait entraîner une profonde et durable division au sein des Frères, en France surtout, mais dans d'autres pays également.

Dans les années qui ont suivi, des Frères ont pu réaliser ce qui était ainsi préconisé - par les uns ou par les autres - dans le cadre de l'Institut. Certains estimant que l'Institut ne pouvait répondre à leur attente l'on quitté. Mais bien d'autres ont fait de même, surtout chez les jeunes mais également parmi de plus anciens. Il faut dire qu'indépendamment de ce qui vient d'être mis en évidence, depuis un certain temps déjà, une forme de sécularisation insidieuse avait atteint l'Institut, du moins dans certaines de ses parties : la vie de prière était négligée, il fallait être et faire comme tout le monde... [Cela demanderait à être approfondi et peut-être à être exprimé autrement, mais c'est à prendre en compte lorsqu'il est question de l'Institut - comme de l'Église - dans les années 1960 et 1970].

Les effets conjugués de ces différentes causes ont entraîné une érosion des effectifs de l'Institut qui se faisait sentir surtout dans certaines parties de celui-ci. Par contre, depuis la fin de la guerre, c'était à un tout autre genre d'épreuve que se voyaient soumis des Frères : ceux qui se trouvaient en arrière du 'rideau de fer' étaient l'objet d'une véritable persécution; si en Pologne, l'épreuve les renforçait plutôt, en Roumanie et Tchécoslovaquie, ils étaient contraints de mener une vie très discrète; ainsi quand le Frère Visiteur d'Autriche voulait les rencontrer, il devait le faire dans quelque sacristie, mais surtout pas là où ils habitaient !

L'année 1986 où se tenait un nouveau Chapitre Général était marquée, en particulier, pour l'Institut, par l'approbation que recevait, de la part de la Congrégation des Religieux, la Règle adoptée en 1967. Cependant, celle-ci avait fait l'objet d'une révision effectuée en tenant compte le plus possible des propositions émanant de Frères. Ainsi se terminait le processus engagé en 1967 pour établir un texte de Règle conforme à ce qu'avait demandé le texte d'application du Décret *Perfectae Caritatis* du Concile Vatican II. Sans qu'il y ait quelque rapport entre les deux choses, il se trouve qu'au Chapitre de 1986, il a été décidé que dorénavant, ce type d'Assemblée se tiendrait tous les 7 ans, les prochains étant donc prévus en 1993 et en 2000.

Le Chapitre qui s'est tenu en 1986, a élu comme Supérieur de l'Institut le Frère John Johnston, de Memphis, Tennessee, comme il le précisait volontiers. Les Frères de cette ville dont il avait été l'élève l'avait encouragé à devenir Frère, et depuis il était resté profondément attaché à sa vocation. Comme Supérieur, il s'efforçait de communiquer sa conviction, notamment par la circulaire qu'il adressait à chaque Frère, au Nouvel An de chaque année. Par les thèmes abordés on peut voir quelles étaient alors ses préoccupations pour l'Institut.

Deux années de suite, il était question de la Règle qui venait d'être adoptée en 1986 avant d'être approuvée en 1987. Pour le Frère Supérieur c'était un moment historique « parce que, écrivait-il en 1988, il marque la fin de quarante années de recherche priante en vue d'une nouvelle expression de notre identité, de notre mission, de notre façon de vivre » (p.12). Cette même année, il revenait sur un des sujets abordés au Chapitre, celui de : l'association et de l'interdépendance. « Frères nous devons aider nos Frères à se rendre compte du pouvoir pour le bien que nous possédons si nous vivons et travaillons vraiment ensemble et par association comme famille religieuse internationale », concluait-il (p.17). Il était fait état aussi de la 'mission partagée' dont la Règle faisait désormais mention. Pour une part c'était lié à la baisse des effectifs des Frères dans divers pays, mais c'était dicté, non moins, par l'intention de l'Institut de participer à la promotion du laïc dans l'Église.

En 1991, année où devait être marqué le troisième centenaire du 'vœu héroïque' de 1691, le Frère Supérieur n'hésitait pas à écrire : « nous devons être honnêtes concernant la grande crise des vocations dans notre Institut; crise qui, je le pense, est manifestement une crise avec plus de profondeur de sens et de signification » (p.13). La circulaire du 1er. Janvier 1993 était intitulée : Réflexions sur notre avenir. Il s'agissait moins de faire des pronostics que d'inviter les Frères à opérer ce que le Frère Johnston appelait une 'transformation' qui devrait affecter tous les domaines de leur vie.

Au cours de la même année 1993, se tenait un nouveau Chapitre général. Il revenait à celui-ci de désigner le Supérieur qui dirigerait l'Institut durant les 7 années qui suivraient. Le Frère John Johnston s'est vu reconduit dans ses fonctions. Pour cette nouvelle période, on ne trouve plus les mêmes repères que précédemment, dans les circulaires du Nouvel An. Certaines avaient quelque rapport avec l'actualité, ainsi celle de 1995 intitulée : « Notre charisme à la lumière du Synode » que sa présence au Synode sur la Vie consacrée avait inspiré au Frère Supérieur. Ou encore, en 1997, celle portant sur : « Le défi permanent de la Déclaration », est composée à l'occasion des trente ans de ce texte.

Pour savoir ce qui s'est passé dans l'Institut durant ces nouvelles sept années, il faut donc avoir recours à d'autres sources, mais il n'est pas indispensable de s'y arrêter ici. Ce qui paraît mériter d'être encore souligné, c'est le fait que, si ce qu'écrivait le Frère Johnston était toujours stimulant, sa parole l'était non moins. Lors de ses visites, à travers le monde ou lors des rencontres auxquelles il participait, il n'hésitait pas à interpeller ses auditeurs. Même en français, il avait su arriver à une maîtrise de la langue qui lui permettait d'improviser au besoin. Certaines de ses interventions sont restées mémorables.

En 2000, le Chapitre général désignait le Frère Alvaro Rodriguez Echeverria comme Supérieur général. La confiance de l'Institut lui a été renouvelée en 2007. On peut considérer qu'avec lui l'Institut reste dans : l'Aujourd'hui.